



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mars 2024

Délibération n°2024019

Date de convocation : 06/03/2024

Membres en exercice : 29
Votants : 27

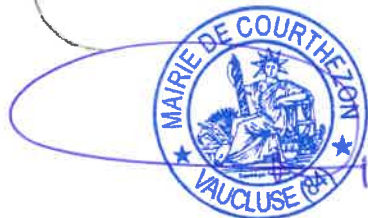
POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 14/03/2024



L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Cyril FLOURET, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Adjoint, Marc GELEDAN, Marie SABBATINI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Laurent ABADIE, Paul CHRISTIN, Françoise PEZZOLI, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Nicolas PAGET

Lysiane VOISIN pouvoir à Cendrine PRIANO-LAFONT

Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN

Caroline FAYOL pouvoir à Benoît VALENZUELA

Absents :

Catherine ZDYB

Anca-Loredana FINE

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

BUDGET PRINCIPAL / ASSOCIATION / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 – LES 5 PAS DE COURTHÉZON

Dans le cadre du dispositif Terre de jeux 2024, la Commune de Courthézon s'est associée à l'association les 5 pas de Courthézon afin d'organiser un semi-marathon le 19/05/2024 sur les territoires de Châteauneuf-du-Pape, Caderousse et Courthézon.

Le Conseil départemental qui avait ainsi été sollicité a répondu favorablement à la demande de subvention portée par la Commune de Courthézon ayant ainsi obtenu une subvention de 19 900€ pour un coût prévisionnel de 39 800 € TTC.

Lors de sa séance du 19/12/2023, le Conseil municipal avait attribué une subvention exceptionnelle de 15 920 € à l'association les 5 pas de Courthézon, correspondant à l'avance de subvention versée par le Conseil départemental au titre de l'appel à projets « terre de jeux 2024, le Vaucluse se prend aux jeux », pour l'organisation opérationnelle de cet événement.

Afin de compléter cette avance, chaque Collectivité du semi-marathon des 3C s'est engagée à verser à l'association une subvention exceptionnelle de 3 000 € au titre de l'année 2024.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € à l'association les 5 pas de Courthézon, au titre de l'année 2024 pour soutenir l'évènement semi-marathon des 3C.

Vu le projet de semi-marathon des 3 C qui se déroulera le 19/05/2024,

Vu le projet de convention pour l'organisation d'un semi-marathon, manifestation sportive de masse sur 3 Communes, portée par les Communes de Courthézon, Châteauneuf-du -Pape et Caderousse, et par l'association les 5 pas de Courthézon.

Vu la convention d'appel à projet « terre de jeux 2024, le Vaucluse se prend aux jeux » conclue entre la Commune de Courthézon et le Département de Vaucluse,

Vu la délibération 2023-124 du 19/12/2023 d'accorder une subvention exceptionnelle de 15 920 €,

Considérant la nécessité pour l'association les 5 pas de Courthézon de pouvoir bénéficier, d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € au titre de l'année 2024 afin de pouvoir organiser le projet,

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des sports, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association les 5 pas de Courthézon.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le Budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Maire
Nicolas PAGET

